

## 36 - Développement des Industries Créatives et Culturelles (ICC) dans le Grand Besançon

**M. CURIE, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur :** Cette délibération commune à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et à la Ville de Besançon a pour objet d'informer les élus du projet de soutien aux Industries Culturelles et Créatives (ICC) grand bisontines et de faire valider les grandes orientations du projet.

Les industries créatives se définissent comme «toute industrie qui a pour origine la créativité individuelle, l'habileté et le talent et qui a le potentiel de produire de la richesse et de l'emploi à travers la création et l'exploitation de la propriété intellectuelle». En 2009, 2 600 emplois «créatifs» (hors intermittents) et 351 entreprises dans les industries culturelles et créatives étaient recensés sur le Grand Besançon (Source Unistatis et annuaire des entreprises CCI).

Le projet de soutien à la structuration de la filière ICC concerne un projet de développement économique, de création d'activités, de nouveaux produits et services, dans des domaines aussi variés que le design, les arts visuels et numériques, le graphisme, les maisons d'édition, l'horlogerie, la photographie, etc. Le projet ICC s'inscrit dans l'actualisation et la diversification de la stratégie économique du Grand Besançon.

Le projet ICC s'adresse notamment aux professionnels du secteur de l'économie créative, souvent des travailleurs indépendants, qui expriment leur manque de visibilité, le déficit de mise en réseau et un souhait d'accompagnement et de suivi de projets individuels. Il participe également à la dynamisation et à la professionnalisation des acteurs culturels grand bisontins. La démarche ICC comporte enfin une dimension territoriale avec le projet de «Battant quartier créatif», qui vise l'installation de créatifs dans des cellules commerciales vides de Battant.

Le projet de développement des ICC participe également d'une démarche plus globale de dynamisation du quartier Battant. Ce projet pourrait ainsi s'inscrire dans un second temps dans une action de développement touristique du centre-ville élargi, dans le cadre de la reconduction du schéma touristique du territoire, avec un volet «tourisme créatif».

Le quartier Battant ne fait plus partie du périmètre prioritaire du contrat de ville, mais il reste inscrit en «quartier en veille» et permet à Besançon de bénéficier de dynamiques de développement complémentaires aux interventions des politiques publiques précédentes.

Afin de concrétiser les objectifs stratégiques du projet (voir partie I ci-dessous), plusieurs actions sont déclinées (partie II ci-dessous) : l'accompagnement individuel des porteurs de projets créatifs et culturels, la requalification du local du 52 rue Battant pour en faire un lieu destiné aux ICC, qui sera ensuite confié à un prestataire pour la gestion et l'animation, la réalisation d'une étude pour la requalification des cellules commerciales vides et l'installation d'ICC dans le quartier Battant.

Cette stratégie globale de soutien à la filière ICC et d'implantation d'activités créatives dans le quartier Battant nécessite ainsi, dans son pilotage politique et technique, une approche transversale et coordonnée entre l'Agglomération et la Ville.

I. Les objectifs généraux de développement économique du projet ICC et de son approche territorialisée dans le quartier Battant

**A/ Objectif de soutien à la structuration et à l'animation de la filière créative du Grand Besançon**

Par sa compétence développement économique, la CAGB souhaite participer à la structuration et à l'animation de la filière ICC.

La mission d'animation de la «grappe» ICC vise à accompagner les entreprises créatives de l'Agglomération du Grand Besançon dans leurs projets de développement et à faire émerger une véritable dynamique collective autour de la création sur le territoire. C'est une logique d'animation de territoire et de développement économique, de mise en réseau des acteurs pour dynamiser la filière.

Les actions menées auront de multiples objectifs opérationnels : soutenir les porteurs de projets dans le domaine créatif, développer les relations avec les entreprises, favoriser la mise en réseau des créatifs du Grand Besançon afin de susciter de nouveaux projets avec une vision collaborative, soutenir l'innovation, sensibiliser à l'entrepreneuriat et professionnaliser les acteurs, attirer des entreprises créatives vers le quartier Battant, mutualiser les ressources.

L'animation de la filière ICC s'inscrira dans des actions de développement économique : organisation d'événements, travail avec le tissu économique «traditionnel» pour des collaborations innovantes entre les entreprises, détection des besoins en termes d'innovation, d'animation, de services, proposition d'actions pour structurer des projets collaboratifs innovants au sein de la grappe, prospection pour attirer de nouveaux projets et faire une veille sectorielle.

De plus, la mise en place d'un lieu destiné aux professionnels des ICC, en tant que «plateforme d'échange collaborative» entre les créatifs, répondra aux divers besoins exprimés par des créatifs du territoire : pouvoir disposer d'espaces de travail et d'un lieu pour faciliter les échanges technologiques et développer des projets collaboratifs.

**B/ Objectif de dynamisation commerciale et économique de Battant en donnant une image de «Quartier créatif»**

Le projet ICC participe à la dynamisation commerciale et économique du quartier Battant, avec un enjeu de rénovation urbaine. Dans cette perspective, le projet ICC doit s'articuler avec le plan de dynamisation du centre-ville et la politique publique de soutien au commerce.

Il s'agit d'amplifier une dynamique qui existe déjà dans le quartier Battant par rapport aux ICC, avec la présence d'acteurs tels que Zone Art, Bien Urbain, des activités d'artisanat en développement, des galeries d'art, etc.

Les cellules commerciales vacantes du quartier Battant pourraient être investies par les créatifs ou des commerces à dominante «créative» voire artistique.

Plusieurs catégories d'acteurs sont susceptibles d'être intéressées par le «quartier des créateurs» : les «animateurs de filières», avec Zone Art et le collectif ICC ; les créateurs ou entrepreneurs culturels qui ont besoin d'ateliers ou de bureaux pour débiter ou exercer leur activité ; les commerçants et artisans qui ont besoin d'une vitrine, d'un pas-de-porte et d'un bail commercial. A terme, des magasins de vente au détail de produits créés par les créatifs pourraient aussi venir s'installer dans le quartier. Enfin, les graphistes actuellement présents au sein de la Friche culturelle pourraient être redirigés vers le quartier Battant, avec des dispositifs de soutien spécifique en termes de loyer et d'actions pour la dynamisation de la filière (avec des besoins de nature collective et individuelle à identifier).

L'accompagnement de l'ensemble de ces actions par une opération de «marketing territorial» et par un plan de communication sous la forme par exemple de «Battant Quartier Créatif» en faveur du soutien à «l'économie créative» pourrait apporter davantage de visibilité sur le projet ICC et favoriser la

démarche participative des créatifs et des différents acteurs de Battant (commerçants, associations de quartier, habitants), tout en additionnant une action de promotion à destination des touristes sur la filière «tourisme créatif» du territoire.

## II. Les premières actions pour la mise en œuvre de la démarche ICC

### A/ Action 1 : Proposer un accompagnement individuel des porteurs de projets créatifs et culturels

L'accompagnement individuel de projets ICC concerne l'accompagnement au développement économique. L'évaluation de la maturité du projet et des besoins sera effectuée par le service économie de la CAGB, pour identifier le suivi à mettre en place au cas par cas, selon le profil des porteurs de projet et l'état d'avancement de leur projet.

Des dispositifs d'accompagnement de projet sont déjà mis en place par les partenaires du Grand Besançon. La volonté d'accompagner les projets dans le domaine des ICC suppose donc que **les modes de conventionnement avec BGE, Coopilote, Culture Action et Doubs Initiative soient adaptés afin que ces dispositifs d'accompagnement soient renforcés pour les ICC.**

L'accompagnement des projets ICC concerne aussi en amont la détection de projets et en aval l'aide à l'installation de commerces et d'activités ICC dans le quartier Battant. C'est pourquoi la coordination entre les services de l'Agglomération et de la Ville (économie, culture, commerce) est nécessaire.

### B/ Action 2 : Requalifier le local du 52 rue Battant pour en faire un lieu destiné à l'accompagnement et au développement des créatifs grand bisontins

#### I. Définition du projet de lieu ICC

**Le lieu dédié aux ICC sera orienté sur les thématiques du graphisme, du design, des arts visuels et numériques, etc. Il sera ouvert prioritairement aux professionnels, créateurs et étudiants du secteur créatif et culturel.** Il pourra disposer également d'une programmation grand public.

L'objectif de création de ce lieu ICC est de faciliter la mise en réseau des créatifs. Il s'agit aussi d'encourager l'émulation et les synergies entre les entreprises, qui pourront bénéficier de la proximité entre les différents créatifs. Le lieu ICC est fondé sur le principe d'un nouveau lieu expérimental ouvert à l'innovation, qui fonctionne sur un modèle collaboratif et le partage de différentes expériences et compétences par les utilisateurs du lieu, avec la mutualisation de moyens et de ressources. Par ailleurs, les utilisateurs du lieu ICC de Battant pourront s'appuyer sur les infrastructures, équipements et machines du Grand Besançon (Fab Labs privés, entreprises, laboratoires...).

Le lieu ICC comportera plusieurs fonctions, répondant à différents usages du lieu :

- l'espace exposition et vitrine sera un espace de démonstration et de showroom, permettant aux créatifs de l'ensemble du Grand Besançon de présenter leurs objets et créations, et où de la vente pourra être réalisée,
- l'espace de travail collaboratif sera un espace de travail commun qui offrira une quinzaine de postes de travail (nombre à préciser), avec la connexion aux réseaux très haut débit et l'accès à des logiciels de création. Cet espace de travail commun jouera également une fonction d'échange et d'incubation de projet,
- l'espace de réception pour le suivi des projets individuels (sous la forme d'un bureau individuel),
- les autres espaces concerneront : une salle de réunion et de formation, un guichet d'accueil, un espace de convivialité, un espace de stockage, un ou des bureau(x) individuel(s),

- dans l'espace atelier, des outils de type «Fab Lab» pourraient être utilisés pour dynamiser la création et le travail collectif. Un Fab Lab, comme «laboratoire de fabrication», est un lieu ouvert où il est mis à disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets.

Les aspects techniques pour la requalification du lieu ICC seront détaillés en phase programmation et maîtrise d'œuvre, phase qui comportera également des séances de travail avec les futurs utilisateurs du lieu afin de bien identifier leurs besoins et leurs usages.

## **II. La requalification du local du 52 rue Battant : une opération sous maîtrise d'ouvrage CAGB et un montage juridique en trois étapes**

Le local du rez-de-chaussée au n° 52 de la rue Battant est aujourd'hui l'un des seuls biens disponibles de la collectivité pour une action publique destinée au projet ICC. Le n° 52 de la rue Battant est de la propriété de la Ville de Besançon, avec un bail emphytéotique avec Grand Besançon Habitat à échéance 2037, portant sur l'ensemble de l'immeuble (rez-de-chaussée en local d'activités et plusieurs étages en logements). Le local du rez-de-chaussée nécessite une remise en conformité et des aménagements sur une surface disponible d'environ 200 m<sup>2</sup>, complétée de 200 m<sup>2</sup> de cave.

Les devis estimatifs pour les travaux, en cours, s'élèvent entre 200 000 et 300 000 €. Le montant des travaux dépendra du niveau de requalification et d'aménagement demandé, entre la simple remise en conformité ou des aménagements intérieurs plus qualitatifs. Il faudra également prévoir un budget pour les équipements divers du lieu.

La requalification du local fera l'objet de marchés publics pour la maîtrise d'œuvre et les travaux d'aménagement du lieu ICC. Concernant le calendrier, la durée de l'ensemble du projet pour la requalification du local, comprenant la maîtrise d'œuvre et la réalisation des travaux, est d'environ 15 mois. L'ouverture pourrait être envisagée en décembre 2016.

Le montage juridique comprend trois étapes :

- 1) Un avenant au bail emphytéotique sur le bail en cours entre la Ville de Besançon et Grand Besançon Habitat ;
- 2) Une convention entre la Ville de Besançon et la CAGB pour la mise à disposition du local ;
- 3) Un marché public de prestation de services avec la mise à disposition du local.

La convention entre la Ville et l'Agglomération sera soumise aux autorités compétentes ultérieurement.

## **C/ Action 3 : Confier la gestion et l'animation du lieu ICC à un prestataire**

La CAGB et la Ville de Besançon soutiennent la création d'un «lieu ICC» qui sera confié à un gestionnaire dans le cadre d'un marché public de prestation de services, avec la mise à disposition d'un local et d'outils. Ce lieu comprendra différents espaces (voir le paragraphe «le projet de lieu ICC» ci-dessus).

Le prestataire aura pour missions de gérer ce lieu et de mener des actions pour l'animation de la filière créative bisontine et plus précisément :

1. L'accompagnement individuel et collectif des projets, avec une permanence sur place, en lien avec les réseaux d'accompagnement BGE, Culture Action et Coopilote et le service Economie du Grand Besançon ;

2. L'animation de l'espace showroom et exposition ouvert aux créateurs du Grand Besançon, avec la possibilité de vente et l'organisation d'événementiels ;
3. La gestion des espaces de co-working ;
4. La proposition d'offre de services et de programmation annuelle d'animation ;
5. L'organisation de l'intendance du lieu d'ouverture (horaires).

Concernant les missions attendues du prestataire en termes d'animation de filière, les actions menées pourront porter sur différentes actions qui se focaliseront sur : le soutien aux porteurs de projets dans le domaine créatif, le développement des relations avec les entreprises, la mise en réseau des créatifs du Grand Besançon afin de susciter de nouveaux projets avec une vision collaborative, le soutien à l'innovation, la sensibilisation à l'entrepreneuriat et la professionnalisation des acteurs, l'attractivité des entreprises créatives vers le quartier Battant, la mutualisation des ressources, etc.

Le prestataire aura aussi la possibilité de développer d'autres missions qui entrent dans l'exercice de sa propre activité.

Le cahier des charges du marché précisera les missions attendues du prestataire (accueil, conseil...), les horaires d'ouverture, les événements à organiser... La CAGB rémunérera le titulaire du marché conformément aux prix prévus dans le marché.

Les critères de sélection du prestataire porteront sur l'originalité et l'intérêt du projet, dans sa capacité à répondre aux besoins de «l'écosystème créatif bisontin» et des entreprises qui évoluent dans ce domaine. La viabilité économique du projet sera un point essentiel de sélection des candidatures. Le candidat présentera notamment un budget de fonctionnement pour la gestion du lieu. La collectivité sera particulièrement attentive si un focus particulier est proposé sur le développement de services aux entreprises.

Le prestataire devra justifier d'une démarche d'ouverture vers l'ensemble des créatifs grand bisontins, avec des actions qui tendent à promouvoir les talents locaux.

Le candidat exposera dans une note méthodologique son projet pour la gestion et l'animation du lieu ICC, en termes de définition de projet, de modes de fonctionnement du lieu, de modèle économique, de propositions concernant les règles d'utilisation des machines-outils, etc.

La sélection du prestataire serait fixée en juin 2016, avec une ouverture du lieu en décembre 2016.

#### **D/ Action 4 : Une étude pour la requalification des cellules commerciales vides et l'installation d'ICC dans le quartier Battant**

Afin de poursuivre la réflexion pour trouver des leviers d'action publique visant la requalification des cellules vacantes de Battant, une étude pour la requalification des cellules commerciales vides et l'installation d'ICC dans le quartier Battant peut être menée en partie par la SPL Territoire 25. Cette étude s'inscrit dans la convention cadre qui lie la CAGB et Territoire 25, relative à l'étude du potentiel de reconversion et de commercialisation de locaux d'activités et s'inscrit par ailleurs dans le plan d'actions éligible au FISAC.

Elle vise à proposer des dispositifs qui répondent tant au souhait de favoriser l'installation d'ICC à Battant que de résoudre la vacance commerciale de certains locaux privés (montages pour offrir des loyers accessibles ; aides d'intervention sur des cellules privées ; leviers juridiques disponibles complémentaires au DPU et à l'acquisition...).

L'étude portera sur une vingtaine de locaux vacants qui ont été identifiés sur le quartier.

Le cahier des charges de l'étude s'intéressera d'une part à l'expertise technique et budgétaire pour permettre la remise en état minimale des locaux et la location aux ICC à partir des lieux identifiés par le service Commerce, et d'autre part à l'identification de la demande des locataires potentiels. Des outils opérationnels (fonciers ou financiers) permettant de proposer des loyers à coût raisonnable et des modalités de développement des activités ICC seront également analysés.

#### **Calendrier général du projet ICC :**

- 2015-2016 : Travail avec les réseaux d'accompagnement de projets, les créatifs, les entreprises et les acteurs locaux de Battant,
- 2016 :
  - Lancement des études pour la requalification du 52 rue Battant
  - Choix du mode de gestion et sélection du prestataire pour l'animation du lieu ICC (juin)
  - Lancement de l'étude sur la requalification des commerces vacants (Territoire 25) (juin)
  - Ouverture du lieu ICC (fin décembre),
- 2017 : Mise en place des dispositifs concernant les locaux vacants de Battant.

#### **Pilotage politique et technique**

La dynamique du projet de développement des ICC dans le Grand Besançon fait appel à différentes compétences de l'Agglomération et de la Ville. Le pilotage général du projet est assuré par Pascal CURIE, en lien avec les différents élus concernés (culture, économie, commerce, tourisme, urbanisme).

Certains élus et services référents sont plus particulièrement concernés selon les actions : le Vice-Président de la CAGB en charge de l'économie (action 1), le Vice-Président de la CAGB en charge de la prospective, l'aménagement et la stratégie du territoire (actions 2 et 3), l'Adjoint au Maire de Besançon en charge du commerce, de l'artisanat, et du tourisme (action 4).

#### **Propositions**

Le Conseil Municipal est invité à :

- prendre acte et approuver les grandes orientations du projet ;
- approuver la poursuite des échanges avec les créatifs, les entreprises, les institutionnels et organismes concernés ainsi que les acteurs locaux du quartier Battant pour mettre en place les aspects opérationnels du projet.

**«M. Laurent CROIZIER :** Je voudrais que nous mesurions le potentiel des Industries Culturelles et Créatives, les ICC comme on les appelle. C'était en France en 2011, 74 milliards de chiffre d'affaires devant l'industrie automobile et le luxe, 1,2 million d'emplois pour l'essentiel non délocalisables. Ma première remarque sur le dossier c'est que le projet -on ne peut pas dire le contraire- est quand même de taille extrêmement réduite. La surface du local mesure 200 m<sup>2</sup>, ce qui semble plus adapté à de l'associatif qu'à une véritable structure à objectif économique. Je passe sur la maladroite description du sous-sol dont l'utilisation nous a-t-on dit pourrait servir à faire du bricolage, les utilisateurs apprécieront. Vous avez recensé 351 entreprises relevant des ICC sur notre agglomération. J'aimerais savoir si une étude de terrain a été faite, si vous avez consulté l'ensemble de ces 351 entreprises et si vous avez identifié leurs besoins et leur désir de travailler en réseau. Je n'ai pas le sentiment que nous sommes sur un projet qui pense et qui réfléchit les ICC à l'échelle du Grand Besançon. J'ai plutôt le sentiment ici que nous sommes sur un projet de quartier et non d'agglomération et que vous êtes davantage dans une logique de remplissage de cellules commerciales vides que dans une logique plus large de développement et d'aide à la structuration de la filière. Un projet dans le quartier Battant, dans un local plus grand et plus adapté, prendrait tout de suite une dimension supplémentaire même si d'après moi Battant possède plutôt une thématique commerciale et c'est plutôt une pépinière de commerces dont j'aurais étudié la plantation.

Quitte à créer une grappe ICC, pourquoi ne pas avoir répondu à un appel à projets en faveur de la création de centres d'affaires dans les quartiers lancé par le Ministère en charge de la Ville sous financement de l'Etat et de la Caisse des Dépôts ? Nous ne pouvons pas voter évidemment contre ce projet qui, j'espère, répondra toutefois aux objectifs modestes que vous vous êtes fixés mais il me laisse personnellement dubitatif et d'autant plus dubitatif que le projet que nous avons proposé sur le site de l'Hôpital Saint-Jacques permettait en plein cœur de la Ville la création de centaines d'emplois, apportait un véritable rayonnement et propulsait Besançon en direction des industries innovantes. Je vous invite à prendre conscience qu'autour de nous Mulhouse, Nancy et Dijon sont extrêmement dynamiques sur ces thématiques et rester passif devant cette concurrence territoriale accélérerait inévitablement le déclassement de notre ville.

**M. LE MAIRE :** Je vais passer la parole à Pascal CURIE mais je vais vous poser une question. Monsieur CROIZIER, est-ce qu'un jour, au moins une fois, vous direz que quelque chose va dans le bon sens, au moins une fois, est-ce que vous allez un jour le dire ? Pascal CURIE va vous le dire, là il s'agit d'un départ, il y a toute une dynamique qui est déjà mise en place aux alentours du 37 rue Battant autour de Zone Art déjà et Pascal CURIE va développer cela. Une fois au moins dites «oui, c'est bien». Quant à Saint-Jacques, c'est vraiment faire preuve de beaucoup de démagogie ou alors d'une méconnaissance totale du dossier de dire qu'aujourd'hui l'on pourrait être à Saint-Jacques. Ce site, à l'heure actuelle n'est pas vide, j'ai encore eu la directrice du CHRU ce soir, avec Dominique SCHAUSS qui, avec moi, travaille sur ce dossier. Des études vous ont déjà été présentées au moins à un certain nombre d'entre vous, des études très avancées où entre autres d'ailleurs les ICC ont leur place mais le projet Saint-Jacques est un projet qui va se développer sur une dizaine d'années, donc dire «vous n'avez pas d'ambition, vous ne l'avez pas mis à Saint-Jacques», c'est un peu fort ! Ecoutez, vous êtes peut-être plus fort que tout le monde mais pour aller mettre une structure dans un lieu qui ne nous appartient pas, dont on ne sait pas à quel prix il sera vendu et où on ne sait pas encore ce qui sera fait à l'intérieur, parce qu'il faut quand même trouver un porteur de ce projet avec plusieurs dizaines de millions d'euros, vouloir prendre un petit bout de Saint-Jacques pour faire les ICC, c'est vraiment ne pas connaître le dossier. Mais demandez à Pascal BONNET car lui connaît bien le dossier...

**M. Laurent CROIZIER :** Monsieur le Maire, que vous manquez d'ambition je le confirme...

**M. LE MAIRE :** Non, non on ne manque pas d'ambition Monsieur, je ne vous ai d'ailleurs pas donné la parole. Je termine si vous voulez bien, je ne manque pas d'ambition. Simplement je suis quelqu'un de pragmatique et je ne veux pas parler pour parler parce que parler des ICC à Saint-Jacques ce n'est pas manquer d'ambition de ne pas le faire maintenant parce que c'est tout simplement impossible.

**M. Jacques GROSPERRIN :** Chacun n'est pas sans savoir que vous êtes Président du Conseil de Surveillance du CHU. On sait que les services administratifs et la psychiatrie se trouvent encore à Saint-Jacques, je pense que vous avez peut-être un rôle fort à jouer...

**M. LE MAIRE :** Mais qu'est-ce que vous croyez que je fais ? Je fais cela en permanence...

**M. Jacques GROSPERRIN :** Laissez-moi poser ma question, vous savez l'idéologie c'est quand la réponse arrive avant la question, donc là...

**M. LE MAIRE :** Comment ? Redites-moi cela !

**M. Jacques GROSPERRIN :** C'est de DUSSERT, un de vos amis marxistes.

**M. LE MAIRE :** Vous êtes allé la chercher loin celle-là !

**M. Jacques GROSPERRIN :** Je suis ravi de vous avoir appris quelque chose ce soir Monsieur le Maire, je suis ravi.

**M. LE MAIRE :** Il y a tellement longtemps que vous ne m'avez rien appris, c'est vrai !

**M. Jacques GROSPERRIN :** ...l'idéologie c'est quand la réponse arrive avant la question et vous êtes déjà en train de me répondre. Simplement vis-à-vis de cela, Monsieur le Maire, trêve de plaisanteries, je crois que vous avez un rôle important. Vous êtes Président du Conseil de Surveillance, je sais que ce n'est pas simple, ce sont de gros investissements mais maintenant je pense que c'est légitime et l'intervention de Laurent CROIZIER est légitime, ce n'est pas parce que cela faisait partie de notre programme mais c'est vrai qu'on a le droit aussi d'avoir de l'ambition pour notre ville, on l'aime cette ville, vous l'avez dit tout à l'heure...

**M. LE MAIRE :** Cette sous-préfecture...

**M. Jacques GROSPERRIN :** ...donc ça veut dire qu'à un moment donné on a besoin d'avoir un affichage fort et je pense que Saint-Jacques était un lieu idéal, symbolique pour pouvoir créer quelque chose d'exceptionnel et j'espère que vous nous en parlerez bientôt pour pouvoir connaître votre projet pour 2020 sur Saint-Jacques. Merci.

**M. LE MAIRE :** Je ne comprends pas, quand je dis que vous êtes inoxydable, c'est vrai je le répète. Ils disent toujours les mêmes choses, je leur donne les réponses mais ils reposent les mêmes questions. C'est tellement vrai, Monsieur GROSPERRIN, il y a même eu des ateliers publics, à Saint-Jacques auxquels un certain nombre d'entre vous ont participé, au cours desquels on a présenté ce projet-là, donc ne dites pas que ce projet n'est pas présenté, ça a été présenté à l'ensemble de la population, à la presse, tout le monde a été alerté. Je crois même que Pascal BONNET y était, me semble-t-il, avec d'autres ? Mais vous ne l'avez pas su, peut-être étiez-vous au Sénat ce jour-là, en tout cas vous n'y étiez pas. Donc je ne peux pas laisser dire que je n'ai pas d'ambition pour Saint-Jacques. Nous avons une ambition très importante qui est formalisée sur des plans, des dessins. Dominique SCHAUSS a même présenté le projet Saint-Jacques au MIPIM à Cannes et nous avons déjà rencontré au moins 4 grands groupes qui sont intéressés pour le réaliser. Je suis moi-même en discussion avec le Directeur Général d'une très grande banque plutôt publique pour faire une société de projets, donc nous en parlons. Mais laisser croire à la population, c'est facile, que l'on manque d'ambition parce que les ICC on ne les fait pas à Saint-Jacques, ce n'est pas réaliste, ce n'est pas vrai. Sachez en plus que le Président du Conseil de Surveillance n'a pas de pouvoir. J'imagine que vous devriez le savoir car la loi HPST de vos amis, vous avez même dû la voter, a ôté tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration. Vous le savez mais j'ai un rôle et je le remplis. J'étais encore cet après-midi avec Chantal CARROGER, la Directrice du CHRU, pour parler entre autres de ce sujet.

**M. Pascal CURIE :** Je pense que la présentation est importante parce que M. CROIZIER a dû mal lire le rapport, donc j'espère que je vais lui amener quelques éléments. Ce projet est porté par l'Agglomération, il est passé par 3 commissions à l'Agglomération et 3 commissions à la Ville de Besançon et dans une des commissions à l'Agglomération quelqu'un de votre groupe dont je ne donnerai pas le nom aujourd'hui m'a dit que c'était un projet trop ambitieux, donc voilà. C'était en commission Economie à l'Agglomération. Je vous présente rapidement ce projet. Donc c'est un dossier porté par l'Agglomération car c'est un projet économique que la compétence Economie est à l'Agglomération. Simplement ça regroupe les industries créatives, les industries culturelles et les activités économiques liées. Comme l'a dit M. CROIZIER tout à l'heure, c'est vrai qu'au niveau national en 2011 ça représentait 1,2 million de personnes soit 5 % du nombre d'emplois en France. Au niveau local il y avait bien 351 entreprises à peu près mais là c'est sur une information de 2009 et 2 600 emplois. Je rappelle aussi qu'en décembre 2014 une étude a été faite au niveau européen qui reprend ces chiffres-là et cette étude, si vous voulez aller voir, s'appelle «Créer la croissance» et elle soulignait l'importance de ce vivier ICC en disant que souvent on avait des emplois qui étaient difficilement délocalisables et en plus des emplois destinés souvent à des jeunes, ce qui entraînait forcément une dynamique économique, donc on est bien d'accord sur le constat. Sur la suite on va un petit peu diverger puisque je n'ai pas du tout, bien entendu, la même analyse que vous, donc je vais reprendre. Le projet ICC sur le Grand Besançon a deux grands objectifs, le premier qui a été structuré et animé, la filière créative du Grand Besançon. Et je vous rappelle que pour l'instant je n'ai pas du tout parlé de Battant, on est simplement sur les grands principes. Donc les grands principes c'est soutenir des porteurs de projets dans le domaine créatif, développer les relations avec les entreprises, favoriser la mise en réseau de créatifs du Grand Besançon, soutenir l'innovation, etc. Et quel est le deuxième grand objectif ? C'est dynamiser économiquement et commercialement le

quartier Battant. Alors pourquoi ? Comme il est écrit dans le rapport et je l'ai dit dans différentes commissions, quand on part sur un grand projet comme ICC, vous avez tous dit que c'était un projet avec beaucoup d'importance, vous ne pouvez pas le déployer sur tout le Grand Besançon au même instant. Donc pour nous le premier point d'implantation a été Battant. Pourquoi pas Saint-Jacques ? Parce qu'à Saint-Jacques pour l'instant il n'y a rien, il faut attendre quelques années, donc on ne voulait pas attendre sans rien faire. Donc où développer des ICC ? En 2012 il y avait déjà eu des réflexions sur le quartier Rivotte, etc. Notre projet ICC ne se limite pas du tout au quartier Battant, c'est un premier point sur Battant, après il doit se développer en différents endroits. Alors pourquoi Battant ? Parce que Battant est quand même un endroit où l'on a déjà un petit peu des ICC, le Maire a dit tout à l'heure on a parlé de Zone Art, etc., et c'est également un quartier qui est en revitalisation urbaine, donc on a une approche vraiment globale sur ce projet ICC avec une réflexion globale sur le quartier Battant. Le but pour nous est de faire de ce quartier Battant un quartier créatif et un quartier de tourisme créatif pour amener du monde sur Battant, amener des Bisontins sur Battant mais aussi amener des gens extérieurs à Besançon, on pense entre autres par exemple à la clientèle suisse. Si vous avez lu l'Est Républicain de la semaine dernière, on y disait que les Suisses viennent de plus en plus sur Besançon pour faire des courses plutôt dans le domaine vestimentaire pour l'instant, donc le but c'est aussi d'attirer cette clientèle-là. On a rencontré dernièrement les gens de Neuchâtel qui sont intéressés par exemple sur la librairie qui va s'ouvrir à Besançon, pourquoi ? Parce que les livres seront à peu près 20 % moins chers qu'en Suisse donc les Suisses sont capables entre autres de venir sur Besançon, à nous de les attirer sur un quartier pour en faire vraiment un quartier créatif. Voilà donc deux grands objectifs.

On a mis 4 actions pour atteindre ces objectifs et je vais essayer d'être rapide : la première action c'est proposer un accompagnement individuel des porteurs de projets créatifs et culturels. On s'aperçoit souvent que les porteurs créatifs créent mais ils ont beaucoup de mal à développer économiquement leurs projets, donc la première action c'est de les aider à développer leurs projets. Ensuite la deuxième action : requalifier le local du 52 rue Battant pour en faire un lieu destiné aux ICC, c'est une partie du projet, ce n'est que l'action 2. Monsieur CROIZIER tout à l'heure vous nous parlez de 200 m<sup>2</sup>, c'est 200 m<sup>2</sup> à l'étage + peut-être 200 m<sup>2</sup> à la cave, on ne sait pas encore, mais le projet ICC ce n'est pas uniquement cela. Vous allez voir dans l'action 4 que je développerai tout à l'heure que le projet ICC ce sont ces 200 m<sup>2</sup> ou 400 m<sup>2</sup> + l'ensemble des commerces potentiellement vacants sur Battant, ce qui fait à peu près pour l'instant 20 surfaces, donc on ne se limite pas du tout à 200 m<sup>2</sup>. Dans ce lieu ICC vous avez un espace d'exposition et de vitrines où des créateurs pourront vendre, un espace de travail collaboratif, un espace de réception pour le suivi des projets et d'autres espaces de mutualisation de matériel. Donc ce passage-là ça peut être pour des créateurs qui se lancent. On peut les accueillir dans cette pépinière culturelle pendant un petit moment et après, par l'intermédiaire de l'action 4, leur donner la possibilité d'avoir un commerce.

L'action 3 est liée à celle-ci parce que ce lieu doit gérer l'animation du lieu ICC et aider tous ces créateurs. Le but est de confier la gestion de l'animation de ce lieu à un prestataire extérieur et on est en train d'écrire un cahier des charges entre les services de l'Agglomération et les services du Pôle Culture de la Ville de Besançon ; les grands objectifs sont l'accompagnement individuel et collectif des projets, l'organisation de l'intendance du lieu, la gestion des espaces partagés ou «coworking», la proposition d'une offre de service et de programmation annuelle d'animation et l'animation de l'espace «showroom». Voilà, c'est ce que l'on fait sur l'action 3 et sur le 52. Je termine rapidement sur l'action 4 qui me paraît très importante, c'est l'étude pour la requalification des cellules commerciales vides et l'installation d'ICC dans le quartier Battant, c'est ce que je vous ai dit tout à l'heure, c'est-à-dire quand un porteur de projets a passé un petit moment au niveau du 52 et que l'on s'aperçoit que son projet est viable, on va l'aider à trouver une cellule commerciale. Le but de cette action 4 vise à sécuriser les propriétaires. Il faut savoir que les propriétaires de commerces -l'Adjoint au Commerce pourra peut-être en dire davantage tout à l'heure- ont du mal ou n'ont pas très envie de louer parce qu'ils ont peur forcément de ne pas être payés, etc. L'objet de cette étude est de savoir comment on peut aider un créateur, au départ, pour lui donner une surface commerciale avec peut-être un loyer progressif, etc. Donc si l'on reprend les deux objectifs et ces 4 actions on n'est pas du tout sur du 200 m<sup>2</sup> rue Battant, on est sur 400 m<sup>2</sup> + un certain nombre de commerces et ce n'est que le point de départ d'ICC sur le Grand Besançon ; après, en fonction de l'évolution de ce dossier-là, on le mettra sur d'autres quartiers.

**M. LE MAIRE :** Merci Pascal. Je crois que l'exposé de Pascal CURIE montre très bien, Monsieur CROIZIER, que nous avons une véritable ambition par rapport à cela et que là c'est un point de départ. Tout centrer effectivement sur le 52 rue Battant, ce n'est pas cela le sujet, c'est le point de départ d'une opération qui doit créer beaucoup d'emplois non délocalisables et apporter de l'attractivité à la Ville. Vous avez cité d'autres villes, moi je n'ai pas vraiment entendu parler de ce qu'ils faisaient mais c'est certainement vrai.

**M. Laurent CROIZIER :** Je vais reprendre une des propositions que je vous ai lancées, c'est «avez-vous répondu à un appel à projets dans le cadre éventuellement d'une continuité de votre projet sur les ICC, dans l'appel à projets en faveur de la création de centre d'affaires dans les quartiers lancés par le Ministère ?».

**M. LE MAIRE :** Les centres d'affaires oui. On a répondu à un projet, c'est bien ce projet-là ? Mais vous devriez poser cette question-là à l'Agglomération. Bien sûr que l'on a répondu à un projet, je l'ai même présenté personnellement à la Ministre de la Ville de l'époque qui s'appelle Myriam EL KHOMRI. Nous avons répondu à un appel à projets pour l'instant, un centre d'affaires dans les quartiers qui se situe dans les ex-locaux des Douanes à Planoise. C'est cela Françoise ? C'est même déjà passé au Conseil Municipal.

**M. Laurent CROIZIER :** Si vous aviez été attentif au fond de mon propos, mon propos était de dire «pourquoi ne pas avoir profité de ces appels à projets pour faire ce point de départ sur les ICC ?». Je dis que notre projet était à Saint-Jacques, je ne vous reproche pas de ne pas l'avoir fait à Saint-Jacques, ce n'était pas du tout le propos.

**M. LE MAIRE :** Mais ce que je vous reproche, moi, Monsieur CROIZIER très clairement, c'est que nous avons déjà parlé du projet à Planoise, d'en faire une coopérative numérique. Il y a tout un projet qui est soutenu, qui sera peut-être même soutenu dans le cadre d'un appel à projets qui s'appelle «l'école numérique», et j'ai eu l'occasion lorsque la Ministre est venue dernièrement, même si ce n'est plus de sa responsabilité, de lui redire mon attachement à cette école du numérique. Quant à Saint-Jacques, ne vous obstinez pas, on vous a dit que peut-être à terme ce serait un bon sujet. Je ne vais pas lancer le débat là-dessus ce soir, on vous a expliqué déjà que l'on n'en était pas là dans le projet. C'est un projet où il va falloir investir certainement plusieurs centaines de millions d'euros, on ne va pas commencer par distraire de ce projet 100 ou 200 m<sup>2</sup> pour faire un projet dans un bâtiment qui de plus ne nous appartient pas, ne perdez pas de vue cela ! Et dans le projet Saint-Jacques que j'ai déjà présenté, nous avons présenté dans des ateliers créatifs, participatifs, il y a eu plus d'une centaine de personnes dont un certain nombre de vos amis étaient là et je pensais qu'ils vous en auraient informé. Il me semble, dites-moi si je me trompe Pascal BONNET que vous étiez là-bas...

**M. Pascal BONNET :** Pas aux ateliers.

**M. LE MAIRE :** ...mais enfin il connaît le projet, il fait partie du groupe de travail et vous êtes tenus parfaitement informés de tout cela. Quant à la personne qui a dit qu'on était trop ambitieux, vous réglerez cela entre vous, on ne va pas tomber dans la délation ici.

**M. Emmanuel DUMONT :** Moi au contraire j'ai envie de dire à Pascal CURIE et à tous ceux qui ont travaillé sur le dossier qu'ils ont vraiment bien fait de privilégier ce quartier qui, dans sa nature et dans son histoire, le fait naturellement : Pass' murailles, le cirque Plume c'était où ? C'était à Battant ? Bien urbain c'est né où ? C'est né à Battant. Pictura, le marché de l'art qui rayonne sur la place Granvelle, c'est né où ? A Battant. Zone Art c'est où ? A Battant. Jana HENKRICHOVA, la mosaïste qui va nous représenter à la fin de l'année à Paris parmi les meilleurs artisans d'art, elle est où ? Elle est à Battant. Le ferronnier d'art qui rayonne aussi, il est à Battant. C'est le quartier de Besançon avec le plus fort taux d'intermittents, ce n'est pas par hasard. Les choses se structurent entre elles et là la puissance publique vient les aider, apporter des moyens, eh bien tant mieux, mais ce quartier c'est sa vocation, donc merci Pascal, bravo à tous ceux qui ont travaillé là-dessus.

**M. LE MAIRE :** Et c'est un quartier pour lequel nous voulons aussi, nous, changer l'image et en faire un vrai quartier qui réussit et j'ai eu l'occasion de le dire lors d'une conférence de presse. Il y a plein de choses qui sont en train de se mettre en place à Battant, il y a encore une vingtaine de boutiques vides, c'est vrai mais j'ai même employé le terme de vitrine de curiosité parce que c'est vrai qu'il y a plein de choses intéressantes. Je vous conseille d'aller voir par exemple chez Christiane GAUTHIER, c'est une merveilleuse mercerie, je ne suis pas sûr qu'il en reste 10 en France de merceries comme ça, c'est un quartier musique, il y a des écoles de musique, des marchands de musique, il y a un très grand marchand de pianos qui s'appelle GL, que vous connaissez dans le bas de la rue. Il se passe plein de choses dans ce quartier et si quelqu'un comme Gaëtan a choisi de rester, je ne veux pas donner son nom pour ne pas faire de la pub ce qui me serait reproché mais s'il s'est installé là, c'est bien parce qu'il croit à son quartier.

**M. Pascal BONNET :** Vous m'avez un peu interpellé tout à l'heure, justement je voulais dire deux ou trois choses. Je pense que l'on est en accord sur le fait qu'il faut que les choses bougent, lors du dernier conseil municipal on avait déjà évoqué un peu le sujet. J'avais rappelé, comme l'a dit Laurent CROIZIER, que pendant la campagne municipale on avait évoqué cette urgence des industries culturelles et créatives qui étaient un peu endormies dans un tiroir à la CAGB, donc les choses ont évolué. Nous avons évoqué Saint-Jacques, c'est vrai que les délais de Saint-Jacques sont un peu complexes et il y a une urgence à Battant, donc je pense que l'on est tous d'accord sur le fait qu'il ne faut pas oublier Battant. Après il y a aussi une urgence du côté de Rivotte, Victor Hugo, Ronchaux là en ce moment...

**M. LE MAIRE :** Ce n'est pas incompatible.

**M. Pascal BONNET :** ...qu'il faudra aussi aborder. Après, pour ce qui est de Saint-Jacques, je suis depuis longtemps en effet le dossier et je ne suis pas dans un groupe de travail mais enfin s'il y en a, je suis prêt à y contribuer. J'ai pu entendre ce qui se disait, aussi bien à la Commission locale des Secteurs Sauvegardés que lors de la Commission Urbanisme où, suite à ma demande, vous avez permis qu'il y ait une présentation de l'état des réflexions à ce sujet. Simplement on en est, d'après ce que j'ai compris, surtout à des études. La décision politique ferme n'est pas encore totale...

**M. LE MAIRE :** Mais quelle décision politique ferme ?

**M. Pascal BONNET :** Sur les choix, la part de logement éventuelle, la part d'activités économiques, etc.

**M. LE MAIRE :** Mais on n'en est pas là !

**M. Pascal BONNET :** Ce que j'ai entendu ce sont des études où vous nous dites les uns, les autres que ça n'engage pas...

**M. LE MAIRE :** On n'en est pas encore là tout en étant plus loin que ce que vous dites...

**M. Pascal BONNET :** Justement c'est pour cela que j'interviens parce que les études ce n'est pas encore à un niveau de décision et après il y a le niveau de décision politique ; ce que je ne veux pas c'est que l'on puisse nous dire après «vous avez été informé des études, donc vous étiez d'accord avec la décision politique»...

**M. LE MAIRE :** Non, mais on n'en est pas là.

**M. Pascal BONNET :** ...et il serait bien que l'on ait un débat au conseil municipal sur ce point-là.

**M. LE MAIRE :** Il me semble, sans l'affirmer, que nous avons déjà parlé du projet Saint-Jacques au Conseil Municipal.

**M. Pascal BONNET :** Non non.

**M. LE MAIRE :** Peut-être pas sous cette mandature mais sous la mandature précédente.

**M. Pascal BONNET** : L'état des réflexions actuelles n'a pas été évoqué lors du mandat précédent de toute façon. Je pense qu'il sera intéressant à un moment donné, comme on a pu l'avoir en commission, qu'il y ait un débat sur ce point-là, clair, pour savoir ce qui est de l'ordre de la décision politique et ce que nous, nous suivrons et ce que nous, nous ne suivrons pas. Plus globalement, je tiens à remercier M. BODIN qui m'a confirmé que l'on aura prochainement un débat d'urbanisme -cela fait longtemps que je le demande et je lui donne acte qu'il s'engage à le faire- et sur le point particulier de Saint-Jacques il faudra clairement que l'on en parle ici.

**M. LE MAIRE** : Comment pourrait-on ne pas parler de Saint-Jacques au Conseil Municipal ? Je ne vois pas. Simplement je veux quand même vous resituer un peu la problématique de Saint-Jacques. C'est un site de 7 hectares au centre de la Ville qui ne nous appartient pas et qui est partiellement encore occupé par les services de l'Hôpital. Alors quelle est la démarche que nous avons menée ? Une étude a été faite avec un cabinet d'études qui a été choisi par appel d'offres dans laquelle il y a les services de l'Etat, la DRAC, le Préfet, l'ARS, la Ville, l'Agglomération. Même le Département a dû être convié je crois, je ne suis pas sûr, mais en tout cas peut-être, le Département au début en tout cas, le CHU représenté par sa Directrice Générale, l'Agglomération, on a travaillé là-dessus. Après une année ou une année et demie, je ne sais plus exactement, on a abouti à un premier pré-projet. Vous imaginez bien qu'aménager 7 hectares en centre-ville dans du bâtiment historique sur un sous-sol très riche d'un point de vue archéologique et dans une zone qui est liée à des contraintes très fortes au niveau du Plan de Prévention des Risques aux Inondations, ce n'est pas simple. Un avant-projet très vaste a été présenté aux membres de l'Hôpital, des services de l'Etat, de la DRAC. Je crois même que vous l'avez vu en juin en Commission d'Urbanisme, on ne vous l'a pas caché, vous avez dû montrer les plans j'imagine. Alors je ne comprends pas, on vous a tout montré, laissez-moi aller jusqu'au bout, calmement, s'il vous plaît.

Vous savez donc exactement où on en est, j'avoue ne pas comprendre le sens de votre question puisque vous avez vu ces documents. On vous a donc présenté en juin ces premières études. Ensuite il y a eu des salons, entre autres un salon important qui s'appelle le MIPIM de l'immobilier à Cannes auquel Dominique SCHAUSS m'a représenté, il y est allé entre autres avec l'Agglomération, la sedD ; c'est là où on va quelque part glaner nos investisseurs pour les années à venir. Suite à cela un certain nombre de grands groupes nationaux sont passés, ont vu ce dossier-là et pour l'instant sont venus demander des renseignements. J'ai moi-même réfléchi à la mise en place d'une société de projets avec des partenaires locaux et des partenaires nationaux, partenaires bancaires bien sûr et nous en sommes là aujourd'hui.

Quelle est la suite du projet ? La suite du projet c'est de faire en sorte que nous puissions déjà définir au maximum les zones, ce qui sera inclus à l'intérieur de ces zones parce que l'on parle de Saint-Jacques mais il n'y a pas que Saint-Jacques, il y a aussi l'Arsenal en face qui appartient à l'Université, que l'on puisse valoriser tout cela et que cela permette au service des Domaines de donner une valeur à cela, puis ensuite voir si cette valeur donnée par les Domaines permet la réalisation de ce projet. Voilà où nous en sommes. C'est un projet d'une envergure très très grande et ça ne se discute pas comme ça facilement en quelques minutes. On vous l'a montré, vous savez parfaitement où cela en est. Vous savez très bien qu'on ne peut pas lancer, et vous l'avez d'ailleurs dit avec un peu de précaution oratoire, le projet d'ICC maintenant là-bas, ce n'est pas possible. Mais c'est le serpent qui se mord la queue car les promoteurs me demandent combien cela coûte, mais selon que ce qu'ils vont faire là, suivant la façon dont ils vont le valoriser, cela change le prix du terrain, donc c'est très compliqué à mettre en route tout cela, c'est un projet qui va se terminer sur 10 ans, d'autant plus qu'on veut qu'il y ait un projet global.

Vous savez très bien qu'on réfléchit là-bas à la Bibliothèque d'Agglomération à vocation universitaire, des projets pour les personnes âgées, pour la culture, des industries culturelles et créatives, du commerce, du logement mais tout cela vous le savez. Par contre on ne peut pas aller plus en détails, tout cela c'est lié à une multitude d'accords et d'études. Par contre, ce que l'on doit réaliser tout de suite, c'est l'édification du mur anti-crues à Rivotte, pourquoi à Rivotte ? Parce que si ce mur anti-crues n'est pas fait à Rivotte, Saint-Jacques, c'est sous les eaux en cas de crues et de grandes inondations. On en est là pour l'instant et on doit attendre que le mur anti-crues soit terminé pour demander une nouvelle réévaluation du Plan de Prévention des Risques d'Inondation pour tout simplement savoir ce qui va être

possible de construire ou pas, donc c'est très complexe. Je ne comprends pas que vous vous étonniez parce que tout cela vous le savez parfaitement.

**M. Dominique SCHAUSS :** Je peux donner quelques éléments de précisions complémentaires. Comme vous l'avez dit Monsieur le Maire, il y a un certain nombre de données et contraintes liées à des documents réglementaires sur lesquels nous avons travaillé depuis plusieurs mois en lien avec les services de l'Etat et le CHRU qui est propriétaire de l'ensemble, lié au PPRI, le Plan de Prévention des Risques Inondations, qu'il fallait purger. Comme vous l'avez souligné Monsieur le Maire, il fallait déjà construire le mur anti-crues pour libérer un certain nombre d'espaces sur le site de Saint-Jacques. Cela demande du temps, du travail. Deuxièmement, il y a aussi le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur qui est un autre document réglementaire qui conditionne la faisabilité d'une grande partie de l'opération, en particulier sur l'existant. Il y a aussi tout ce qui s'attache aux Monuments Historiques puisqu'il y a une partie du site qui est inscrite, une autre qui est classée Monuments Historiques donc ce sont des études assez fouillées, assez complexes avec les services de l'Etat. On est en passe d'avoir, je dirais, mis au net toutes ces données et contraintes, ça sera véritablement définitif au début de l'année, ça c'est un premier point. Deuxième point et là les études urbanistiques ont bien mis en avant un peu la trame d'ensemble. La trame d'ensemble c'est quoi ? C'est à la place des baraquements que vous connaissez qui se trouvent au milieu du site historique, ces préfabriqués vont être démolis et laisseront place à un grand jardin qui va structurer le site jusqu'au Doubs...

**M. LE MAIRE :** Dominique on ne va peut-être pas trop rentrer dans le projet ce soir parce que là on est parti pour 2 heures.

**M. Dominique SCHAUSS :** Oui mais ce sont des éléments importants, la place Saint-Jacques sera également aménagée entre l'Arsenal et puis le 6 et puis vraiment l'hôpital. Après il y a la tonalité qu'on va donner au site, on a évoqué la proximité de l'Université, la présence de la Bibliothèque Universitaire, le projet de médiathèque avec l'idée d'une grande bibliothèque, ça ça va signer un peu la caractéristique du site. Et puis on imagine qu'il y ait de l'activité, de l'hôtellerie, l'espace de congrès, du logement à dose mesurée en fonction du marché. Voilà où nous en sommes aujourd'hui et nous rencontrons un certain nombre de partenaires potentiels intéressés et nous en sommes là avec le CHU qui suit les choses de très près dans le cadre de réunions régulières.

**M. LE MAIRE :** Parce qu'il y a vraiment quelque chose sur laquelle je ne laisserai jamais dire des choses qui ne soient pas justes, c'est que l'on fait cela dans le secret. Un de mes fidèles collaborateurs qui est présent dans cette salle et qui regarde cela sur internet, me dit qu'on a parlé du projet Saint-Jacques la première fois ici au Conseil Municipal en juin 2013 parce que j'avais tenu justement, maintenant ça me revient, qu'avant les municipales on puisse en parler, car l'Opposition de l'époque disait déjà «il ne se passe rien sur Saint-Jacques», donc nous avons présenté ce dossier ici pour dire qu'il se passait des choses. Ce n'était pas vous, je le reconnais, je ne fais pas de reproches. Simplement aujourd'hui et j'arrêterai là-dessus parce qu'il faut que l'on revienne aux ICC, c'est vrai que c'est un vaste sujet et je voudrais que vous compreniez que ce n'est pas facile mais que, Dominique vous l'a dit, je pense que d'ici la fin de l'année, début d'année prochaine on aura les informations et bien sûr on le présentera ici mais que je répète pour que les choses soient claires pour tout le monde que cela a déjà été fait en commission d'urbanisme au mois de juin. Donc si ça fonctionne bien dans votre groupe, et il n'y a aucune raison pour que cela ne soit pas le cas, vous êtes parfaitement au courant, ça vous a été présenté avec tous les documents au mois de juin.

Pascal BONNET vous n'êtes pas intervenu déjà deux fois ? Il me semble, mais au bénéfice du doute...

**M. Pascal BONNET :** Vous m'avez un peu coupé la parole. Je voulais juste dire qu'en effet, je l'ai dit tout à l'heure, ça a été présenté en commission en juin puisqu'on l'a demandé longtemps et que l'on a enfin eu cette présentation en juin. J'ai cru comprendre en plus que c'était un travail de commission qui n'avait pas forcément vocation à être évoqué trop en dehors de la commission...

**M. LE MAIRE :** En parler à vos amis politiques, si quand même !

**M. Pascal BONNET** : Donc j'en parlerai plus en détail à mes amis politiques.

**M. LE MAIRE** : Ne me faites surtout pas croire que ce qui se passe en commission vous n'en parlez pas à vos amis politiques, vous auriez tort. Là je ne vous crois pas.

**M. Pascal BONNET** : Vous évoquez le fait que l'on en ait parlé en juin 2013, en effet à l'époque c'était les premières études qui portaient sur l'état du patrimoine, ce qui est important mais qui n'engageait pas encore la Ville sur un projet précis...

**M. LE MAIRE** : Oui bien d'accord, on en est toujours là d'ailleurs.

**M. Pascal BONNET** : Voilà, donc le projet avance un peu...

**M. LE MAIRE** : Non, beaucoup !

**M. Pascal BONNET** : ...et on l'a eu en commission et je disais simplement qu'il serait bon à un moment donné qu'il y ait un débat clair au Conseil Municipal. Je ne dis pas qu'il faut le faire tout de suite mais que plutôt que d'aborder ça par morceau parce qu'un jour on va étudier tel point ou un autre jour tel autre point ou aborder cela indirectement comme ce soir, qu'à un moment donné ça soit abordé clairement globalement.

**M. LE MAIRE** : Vous êtes gentil mais vous n'allez pas me faire le reproche que l'on parle un petit bout de Saint-Jacques alors que c'est vous qui amenez le sujet là-dessus. Le sujet ce soir ce sont les Industries Culturelles et Créatives...

**M. Pascal BONNET** : C'est vous qui m'avez interpellé sur St-Jacques.

**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas moi qui ai attaqué là-dessus, il ne faut pas « pousser trop loin le bouchon », pour reprendre une expression, vous êtes en train de me reprocher d'avoir parlé de St-Jacques ce soir alors que c'est, je crois, Laurent CROIZIER qui en a parlé ! Je termine maintenant.

**M. Pascal BONNET** : Mais je n'ai pas fini...

**M. LE MAIRE** : Alors terminez une bonne fois pour toutes et que l'on n'en parle plus !

**M. Pascal BONNET** : Je ne vous reproche pas que l'on en parle ce soir, je vous dis simplement qu'à un moment donné, ça fait plusieurs mois d'ailleurs qu'on le dit, qu'à un moment donné on aborde clairement ce sujet au Conseil Municipal dans sa globalité puisque ce sont quand même des choses qui ne sont pas secrètes.

**M. LE MAIRE** : Alors premièrement je redis que vous en avez parlé en Commission d'urbanisme, en Commission n° 3 et je vous redis et vous le savez très bien, et je l'ai dit moi-même ce soir, qu'il y aura une commission spéciale, un conseil où on parlera plus d'urbanisme au mois de mars. On en a parlé avec Nicolas BODIN, on a trouvé que c'était une bonne idée, on le ferait au mois de mars. Alors maintenant ne me dites pas que vous en parlez par petits bouts, ce soir je ne voulais absolument pas parler de Saint-Jacques, je voulais parler des ICC. Maintenant c'est Laurent CROIZIER qui nous en parle, je lui réponds mais ne me reprochez pas d'en avoir parlé par petits bouts alors que c'est vous qui avez lancé le débat. Il y a quand même des limites.

**M. Jacques GROSPERRIN** : Oui, nous, nous sommes ravis qu'il y ait une véritable politique en direction des ICC et c'est pour cela qu'une de nos colistières a dit que c'était un bon projet et qu'il faut avoir un programme, il faut être ambitieux vis-à-vis des ICC parce que c'est l'avenir d'une ville, d'une agglomération, etc. Je comprends aussi ce qu'a dit M. CURIE tout à l'heure, à savoir il ne faut pas attendre parce que si on attend, à un moment donné on va se retrouver coincé, le train passera pour d'autres et il y a urgence, ça je l'entends bien...

**M. LE MAIRE** : Si on attend quoi ?

**M. Jacques GROSPERRIN :** ...le fait de le mettre peut-être à Saint-Jacques. Donc je pense que c'est important de démarrer. Maintenant le lieu je ne sais pas si c'est vraiment le lieu le plus approprié parce qu'il est quand même un peu compliqué mais si c'est pour à un moment donné déghettoïser peut-être un quartier qui est compliqué, je comprends aussi et je pense que ça peut être une très bonne idée. On peut s'interroger mais ce n'est pas cela la question parce que l'on apprend petit à petit qu'il y a des choses à Saint-Jacques, là j'ai appris qu'il y avait peut-être une salle de...

**M. LE MAIRE :** Un musée de l'anesthésie et de la réanimation !

**M. Jacques GROSPERRIN :** Oui mais ça c'est normal. Non, on parlait tout à l'heure d'une salle des congrès. Alors je suis ravi d'entendre cela parce que cela me rappelle un certain type de programme mais ce que l'on souhaiterait dans l'histoire, c'est que Saint-Jacques qui est un lieu mythique, soit le poumon de la Ville de Besançon...

**M. LE MAIRE :** Oui mais on l'a tous dit cela !

**M. Jacques GROSPERRIN :** ...et la réussite de Saint-Jacques et du poumon de la Ville de Besançon c'est la réussite, pas simplement de la Préfecture ou de la Sous-Préfecture mais de toute la Région et de cette future grande Région. Donc on comprend que vous le fassiez là-bas mais simplement ce que l'on souhaiterait Monsieur le Maire, c'est qu'à un moment donné on sache exactement ce qu'il y aura à Saint-Jacques. Je ne suis pas persuadé que de mettre en place une maison de retraite à Saint-Jacques ça soit quelque chose de très innovant ou très boostant pour l'économie de la Région même si l'on a besoin de maisons de retraite. Je ne suis pas persuadé que mettre encore en place une bibliothèque, on voit comment fonctionnent les autres bibliothèques, cela soit quelque chose qui soit aussi très formidable ou véritablement formidable. Je pense que l'on a un axe qui est formidable, c'est l'axe des ICC et je crois que c'est celui-là qu'il faut prendre. Donc moi je prends acte et je comprends et je l'entends, il faut y aller, il faut le faire, ça c'est bien mais après la remontée de Saint-Jacques on a le droit de l'anticiper, ça fait 20 ans, vous êtes Maire depuis 2001, je crois qu'à un moment donné la réussite c'est d'avoir des projets, de l'ambition pour sa ville puis de voir à long terme. Alors c'est vrai que les ICC c'est arrivé tellement vite que c'est difficile parce que ce qui se passe c'est qu'il y a des villes -vous parliez de Grenoble- qui prennent le train très vite, qui vont très vite...

**M. LE MAIRE :** Oui mais on n'est pas en retard, je vous rassure.

**M. Jacques GROSPERRIN :** ...et si on fait un projet, je ne sais pas, qu'on le fait «petit bras», nécessairement on va passer encore à côté de quelque chose. Merci Monsieur le Maire de m'avoir écouté et entendu.

**M. LE MAIRE :** Vous avez une extraordinaire capacité à reprendre mes mots. Si, quand vous évoquez Saint-Jacques comme le poumon de la ville», cela je l'ai même écrit, et vous nous ressortez cela ce soir comme si c'était votre idée, non mais on ne va pas faire un concours. Vous avez une facilité de la technique du coucou de vous glisser dans le nid des autres, c'est absolument incroyable. D'autre part, quand vous me dites qu'il faut dé-ghettoïser le quartier de Battant, ça me gêne parce qu'il y a des gens qui habitent à Battant, il y a des femmes, des hommes et des enfants qui habitent là-bas et là encore, ce soir on a appris deux choses : c'est premièrement que Besançon allait devenir une sous-préfecture et que Battant était un ghetto. Eh bien pour quelqu'un qui aurait voulu diriger cette ville, je trouve que c'est une sacrée ambition que vous avez pour Battant et pour cette ville ! Je vous laisse la responsabilité de vos propos.

Quand vous dites «est-ce que l'on a besoin d'une bibliothèque de plus ?», est-ce que vous avez conscience de ce que vous dites ? Mais il ne s'agit pas d'une bibliothèque, il s'agit d'une médiathèque pour transporter effectivement les extraordinaires collections que nous avons de la rue de la Bibliothèque, des collections qui sont parmi les cinq plus belles de France, les transformer, de faire le lien avec l'Université pour qu'effectivement la Bibliothèque Universitaire ne soit plus dans les lieux où elle est actuellement rue Mégevand. Pour faire en sorte, je termine, Monsieur GROSPERRIN que le rayonnement de cette ville s'appuie aussi sur son Université et sur la Culture et vous dites «ça vous servira à quoi de faire une bibliothèque ?» mais écoutez, vous allez faire bondir toutes celles et tous ceux

qui croient au rayonnement de cette ville. Monsieur GROSPERRIN, vous m'avez demandé de vous laisser parler, je vous demande de me laisser parler. Quand vous parlez d'Internet, on ne remplace pas les bibliothèques, on ne remplace pas les livres par Internet, excusez-moi, si c'est ça votre ambition et bien en tout cas ce n'est pas la nôtre... -Monsieur GROSPERRIN si vous n'arrêtez pas je suspends la séance, parce que vous vous faites en permanence des effets de manche en disant «laissez-moi parler», vous avez parlé deux fois et maintenant vous n'arrêtez pas de m'interrompre. Je dis qu'il est pour moi scandaleux que le leader de l'Opposition parle de ghetto à Battant et parle de sous-préfecture, premièrement. Je dis que dire que la médiathèque à vocation universitaire d'agglomération, qui fera rayonner l'ensemble de cette ville, qui fera rayonner son capital universitaire, son capital culturel, dire que c'est une bibliothèque de plus, vraiment j'aime autant vous dire, heureusement que vous n'êtes pas aux commandes. Et quand vous dites en plus Monsieur GROSPERRIN qu'il n'y a pas assez de maisons de retraite, il ne s'agit pas de faire une maison de retraite là, il s'agit, parce que figurez-vous que l'on veut que ce lieu soit un lieu -on a eu déjà l'occasion de le dire- où il y ait de l'art, de la culture, peut-être des congrès, du logement, de l'activité, une médiathèque, peut-être aussi une résidence pour les personnes âgées. Vous serez peut-être bien content, dans quelques années, d'aller vous y reposer, où nous nous retrouverons là-bas peut-être dans quelques années, mais oui, mais je ne sais pas si j'y serai avant vous, il ne faut jamais dire cela Monsieur GROSPERRIN !

Et puis simplement vous dire aussi que ce que nous voulons ramener dans Saint-Jacques, et c'est capital, c'est de la population, de l'activité parce qu'effectivement ce qui fait souffrir ce quartier c'est effectivement le fait que quand l'hôpital est parti, il y a des milliers de personnes qui venaient à l'hôpital qui n'y viennent plus. Nous voulons donc ramener là aussi un lieu, pour qu'aussi toutes les personnes, les Bisontines, les Bisontins qui ont vécu au centre-ville, on prenne un petit bout de cela pour leur faire une maison de vie où ils puissent vivre là parce qu'ils ont toujours vécu au centre-ville, et je suis très fier de cela et c'est une ambition qu'on a que les personnes âgées trouvent aussi leur place dans la ville et que les personnes âgées on ne les «foute» pas forcément dans les périphéries, mais les personnes âgées, Monsieur, c'est un choix que j'ai, une notion de la vie qui fait que je ne suis pas d'accord avec vous, elles peuvent être aussi dans les centres-villes, les personnes âgées ont le droit d'être au centre-ville, elles ont même le droit pour certaines d'être à Saint-Jacques. Nous ne partageons pas cet avis, c'est bien clair, je passe la parole à Pascal CURIE.

**M. Pascal CURIE :** Simplement je reviens sur les ICC puisqu'il y avait une question de M. CROIZIER demandant si l'on a associé les créateurs à la réflexion. Bien entendu les créateurs ont été rencontrés plusieurs fois avec une personne de l'Agglomération et des personnes aussi du Service Culture de la Ville de Besançon, donc oui le dossier a été élaboré aussi en fonction de ce qu'ils ont pu nous dire, bien entendu. Voilà, c'est un premier point sur Battant, après on ne s'interdit pas d'aller sur Rivotte, sur Saint-Jacques, etc. mais je l'ai dit dès le début, c'est vraiment le point de départ, il faut bien commencer quelque part, c'est tout.

**M. LE MAIRE :** Alors une petite précision, quand je parle du conseil municipal en 2013, en fait c'était, pour que les choses soient claires, une réunion publique que l'on a fait à la Chambre de Commerce et d'Industrie. Donc je rectifie ce que j'ai dit, c'était à la Chambre de Commerce et d'Industrie, sur Saint-Jacques c'est ça, et on me communique que les ateliers citoyens ont massivement approuvé les lieux pour les personnes âgées et les maisons médicales. Il est bon pour que vous le sachiez, pour que vous ne vous engagiez pas dans des voies politiquement dangereuses pour vous.

Après ce débat intéressant qui permet à chacun de bien se positionner et qui montre qu'il y a de grandes divergences entre nous, quels sont ceux qui sont contre ? Il n'y en a pas. Qui s'abstiennent ? 2».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 3, 6 (1 abstention) et 7 (1 abstention) le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention : 2

*Récépissé préfectoral du 9 novembre 2015.*